

Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

05 novembre 2012



Cérémonie du 11 novembre sur la place Charles de Gaulle en présence de monsieur Richard BROCHE, maire de Macot La Plagne, monsieur Auguste PICOLLET, conseiller général du canton d'Aime, monsieur Georges BÉRARD, président de l'association des anciens combattants, des élus de Macot La Plagne., d'un détachement du 13^eBCA, d'un représentant de la gendarmerie d'Aime, des pompiers de La Plagne, de l'harmonie d'Aime et de la chorale des aînés ruraux d'Aime et de Macot La Plagne.

Présents : M. Richard BROCHE, maire, M. Joël OUGIER SIMONIN, 1er adjoint, Mme Sylvie MAITRE, 2e adjointe, MM Robert ASTIER, 3e adjoint, Bernard AUBONNET, 5e adjoint

Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale,

MM. David ALLEMOZ, Michel BORLET, Jean Luc BROCHE, Laurent BOCH, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Marin VIVET GROS, Pierre OUGIER, conseillers municipaux.

Excusés : M. René ALLAMAND, conseiller municipal (pouvoir à monsieur David ALLEMOZ), M. André BROCHE, 4e adjoint, M. Yves BRIANÇON, conseiller municipal

Madame Sylvie MAITRE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 01 octobre 2012. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Affaires générales

1. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DES TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE SAISONNIÈRE DE LA PLAGNE - SAISON 2012-2013

Madame Sylvie MAITRE rappelle les modifications apportées au règlement intérieur de la garderie périscolaire de Macot chef lieu et propose de faire de même pour la garderie de La Plagne, à savoir :

- Doublement du tarif initial pour les enfants non inscrits et devant être pris en charge par le service de garderie le jour même.
 - les annulations d'inscriptions et les avoirs correspondants seront faits uniquement sur demande des parents et sur présentation d'un justificatif. Concernant les sorties scolaires, pour pouvoir bénéficier d'un avoir, le retrait des listes ne pourra se faire que 3 jours avant la date à laquelle l'enfant est inscrit, et sur attestation de l'enseignant(e).
- Elle précise que les tarifs restent inchangés par rapport à la saison 2011/2012.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur de la garderie périscolaire de La Plagne avec les modifications apportées ainsi que les tarifs pour la saison 2012/2013. (Votants : 17, pour : 17)

2. STATIONNEMENT SUR LES STATIONS DE LA PLAGNE

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal, qu'avec le développement des urbanisations des différentes stations de la Plagne, il a paru nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation sur ces divers sites. En ce sens, il passe la parole à monsieur Sylvain FRANCILLON, chef de la police municipale de Macot La Plagne, pour qu'il présente l'arrêté général de stationnement et de circulation.

Monsieur Sylvain FRANCILLON explique que l'arrêté général a été modifié sur certains points afin de cadrer au mieux le stationnement. Les principaux points qui ont été revus sont :

- Stationnement abusif sur les zones payantes réduit à 48h

- Arrêt minute devant maeva Plagne 1800 et devant la crèche de Plagne Centre sous réserve de la présentation d'un disque d'une durée maximum de 30 min.
- Opération de déneigement : intégrée dans l'arrêté général en précisant que les usagers doivent être avertis 48h à l'avance. Et en cas d'urgence (fortes chutes de neige avec risques au niveau sécurité), la période des 48h peut être annulée.
- Uniformisation des durées des zones payantes
- Plagne Villages : Une aire de déneigement est créée entre les moloks et l'arrivée du télébus afin d'interdire le stationnement. Et deux places pour les personnes à mobilité réduite (GiG/Gic) ont été créées à côté du point information.
- Plagne Bellecôte : A l'entrée, le stationnement payant actuel est conservé en l'état hormis les trois places au niveau des moloks qui seront enlevées afin d'élargir l'accès à la voie de circulation. Une place GiG/Gic est créée le long de l'immeuble du Saint Jacques. L'emplacement le long de la bagagerie devient une aire de «poussée de neige».

Le stationnement devant Maeva Plagne Bellecôte est transformé en arrêt minute afin de faciliter le déchargement des bagages pour le client. Les touristes seront ensuite dirigés vers les parkings P0, P1 ou P2. Le stationnement dans le triangle est supprimé et sera matérialisé par la mise en place de rondinos. En revanche, cette zone pourra servir de parkings lors d'événements importants.

De plus, les places situées à l'aval en direction de la sortie de Plagne Bellecôte vers la RD deviendront du stationnement payant.

Enfin, le parking en dessous de la bagagerie deviendrait un parking «socio-professionnels» à la journée avec abonnement saison. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN pense qu'il aurait été plus judicieux de maintenir et de laisser gratuit la partie stationnement vers le triangle. Il fait remarquer que l'ascenseur est souvent en panne, et il n'est donc pas très pertinent d'envoyer l'ensemble des usagers sur le parking du bas.

Monsieur le maire répond que le but est de contenter le client. Ce dernier sera satisfait du moment qu'un emplacement lui est réservé pour décharger sa voiture au plus près de son logement, et qu'ensuite un stationnement lui est proposé pour la laisser toute la semaine. L'objectif est de diriger le plus possible les clients vers le parking couvert, et en ce sens, l'hébergeur a un rôle important en pré-vendant ce stationnement au moment de l'achat du séjour. Ainsi que d'assurer également une meilleure lisibilité pour le client, qui ne comprend pas que certains puissent bénéficier de stationnement gratuit alors que d'autres doivent payer.

Monsieur Robert ASTIER signale que les recettes de la dalle supérieur P2 (au dessus de P0 et P1) reviendront entièrement à la commune.

- Belle Plagne : En arrivant sur la station, le stationnement le long de l'hôtel «les deux domaines» va faire place à un cheminement piéton, ce qui permettra de retrouver une largeur convenable de voies de circulation. Les quatre places de services (pompiers/police) situées sur la raquette basse de Belle Plagne vont être décalées vers le bas afin de laisser de la place pour les manoeuvres au niveau de l'aire de retournement.

Monsieur Sylvain FRANCILLON propose au conseil municipal de pérenniser le sens interdit de Plagne 1800 sur l'ensemble de l'année.

Monsieur Michel BORLET n'est pas d'accord car il estime que ce sens interdit n'a aucune raison d'être l'intersaison avec le peu de circulation existante.

Monsieur Sylvain FRANCILLON est d'accord mais il explique que le problème vient du fait que les usagers présents l'intersaison continuent à prendre cette route pendant les saisons touristiques malgré le sens interdit. Dans ce cas-là, cela devient dangereux.

Le conseil municipal souhaite quand même conserver la double circulation l'intersaison dans Plagne 1800.

Monsieur Sylvain FRANCILLON informe le conseil municipal que les places pour les personnes à mobilité réduite sont gratuites même sur les zones payantes.

Suite à l'interrogation de monsieur Michel BORLET sur la signalétique des aires de déneigement, monsieur Sylvain FRANCILLON confirme que des panneaux d'information et d'interdiction de stationner se trouvent sur les aires permanentes. Sur les aires de stockage temporaire, des barrières avec des affiches d'information sont mises en place pour éviter tout stationnement.

Monsieur le maire remercie le chef de la police municipale pour le travail réalisé sur ce dossier.

Le conseil municipal approuve l'arrêté général de stationnement et de circulation avec les modifications qui ont été proposées.

(Votants : 17, pour : 17)

3. CRÉATION D'UNE COMMISSION PARITAIRE DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE À PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire rappelle qu'un marché hebdomadaire se tient pendant les saisons touristiques à Plagne Centre. Il explique que les communes possédant un marché doivent créer obligatoirement une commission

paritaire composée de représentants de la commune et des commerçants non sédentaires.

Monsieur le maire propose ainsi les membres suivants pour représenter la commune :

Monsieur Laurent Boch, lui même et madame Marie Pierre Filletroz (voix consultative), adjoint au chef de la police municipale et placier.

Le conseil municipal approuve la création d'une commission paritaire du marché hebdomadaire et désigne messieurs Richard Broche et Laurent Boch comme membres titulaires ainsi que madame Marie Pierre Filletroz comme membre à voix consultative. (Votants :17, pour : 17)

4. SEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION D'UN CONTRAT DE SUBVENTION À LA RÉNOVATION DES APPARTEMENTS EN STATION

Monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement d'une subvention pour 1 dossier achevé :

- Monsieur Olivier Pillon – rénovation apt n°310 à Phoenix à Belle Plagne : aide de 4 985.00 € (soit 2 492,50 € pour la SAP et 2 492,50 € pour la commune) pour 24 928,65 € TTC de travaux.

Le conseil municipal décide de procéder au versement de la subvention pour le dossier de rénovation cité ci-dessus. (Votants : 17, pour : 17)

5. SEM PLAGNE RÉNOV' : CESSION DE PARTS À LA COMMUNE DE BELLENTRE

Monsieur Bernard AUBONNET informe le conseil municipal que la commune de Belleentre souhaite adhérer à la SEM Plagne Rénov'. Il précise que le conseil d'administration de la SEM a émis un accord de principe. Il explique que la commune de Macot La Plagne pourrait céder 2000 actions à la commune de Belleentre soit 30 600 euros. Dans le même temps, un siège d'administrateur (sur les 5 actuels désignés par Macot La Plagne) sera attribué à un représentant de la commune de Belleentre.

La commune de Macot La Plagne conserverait la majorité du capital social (53%).

Le conseil municipal accepte la cession de 2 000 actions (soit 30 600 euros) à la commune de Belleentre dans le capital de la SEM Plagne Rénov'. (Votants : 17, pour : 17)

6. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP)

Monsieur le maire rappelle que les communes de Macot La Plagne et d'Aime ont transféré leur compétence eau et assainissement pour les stations d'altitude au SIGP.

Il rappelle également les travaux de raccordement des deux restaurants d'altitude situés à Roche de Mio (donc sur la commune de Belleentre) et des toilettes de la télécabine à un réseau d'assainissement collectif et d'alimentation en eau. Dans ce cadre, il est proposé de modifier les statuts du SIGP afin d'intégrer le transfert de compétence eau et assainissement pour ce secteur de la commune de Belleentre au SIGP.

Monsieur le maire précise que le conseil syndical du SIGP a donné son accord pour prendre en considération le nouveau périmètre de la compétence optionnelle «eau et assainissement collectif», en l'étendant au secteur de la Roche de Mio, sur le territoire de la commune de Bellentre.

Monsieur Robert Astier souhaite connaître le montant de la participation à ces travaux de l'ensemble des partenaires. Monsieur le maire prend acte de la demande et communiquera au conseil municipal les chiffres exactes. Il explique que Véolia prend en charge financièrement la plus grosse partie des travaux en contrepartie le SIGP s'engage à conduire à terme la DSP en 2016.

Suite à l'interrogation de madame Ginette CRÉTIER sur l'incidence de ces travaux sur les usagers, monsieur le maire confirme qu'aucune augmentation du prix de l'eau ou de la redevance assainissement n'apparaîtra sur les futures factures.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN n'est pas d'accord. Il fait remarquer que la prolongation de la DSP d'un an retardera la renégociation du tarif de l'eau pour les usagers. Il informe également que Véolia a, dans sa convention d'affermage, l'obligation de provisionner une somme destinée au confortement des eaux et à l'entretien courant des réseaux. Monsieur Joël OUGIER SIMONIN attire l'attention sur le fait que la société Véolia va se servir d'une partie de cette somme dans ces travaux. Il estime que cet argent ne doit pas servir à financer des travaux pour des particuliers et pour une commune qui ne fait initialement pas partie du périmètre «eau et assainissement collectif du SIGP» au détriment des usagers.

Il signale également que la convention précise que les travaux du premier établissement doivent être exécutés par les concédants à leur frais.

Avec les modifications des statuts proposées, il attire l'attention sur le fait que les travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau de l'ensemble du territoire vont être décidés par les élus représentants les 4 communes alors que Macot La Plagne représente 80% du territoire. Les usagers de Macot La Plagne vont financer les travaux des autres communes.

Monsieur le maire souhaite rectifier quelques points. Il signale qu'il n'est pas possible de prévoir la baisse du prix de l'eau avec un changement de concessionnaire, ou le renouvellement de la concession.

Concernant la somme provisionnée, il explique que Véolia n'a aucune obligation d'investir sur le réseau la totalité de la somme et le solde ne sera malheureusement pas reversé à l'utilisateur. Il faut donc mieux qu'elle soit utilisée. En tout cas, ces travaux ne changeront en rien la facture de l'utilisateur.

Concernant le raccordement de ces restaurants, monsieur le maire rappelle que ce dossier a été déjà maintes fois discuté en conseil syndical du SIGP et en conseil municipal. Les modifications des statuts ont même été validées en conseil syndical.

En revanche, Monsieur le maire comprend tout à fait l'inquiétude de monsieur Joël OUGIER SIMONIN sur la représentativité des différentes communes sur les déci-

sions prises. Mais il signale que ces décisions sont déjà prises par le SIGP et non par la commune de Macot La Plagne. La commune est seulement consultée avant que le SIGP prenne la décision et ce point ne changera pas. Monsieur le maire précise que la modification des statuts implique seulement l'intégration de la commune de Bellentre dans le périmètre pour le secteur de Roche de Mio.

Suite aux craintes de monsieur Joël OUGIER SIMONIN concernant le futur projet UTN d'Aime 2000, monsieur le maire indique que le raccordement au réseau d'eau et d'assainissement sera financé par le promoteur et non par les usagers.

Madame Sylvie MAITRE conforte les propos de monsieur Joël OUGIER SIMONIN sur le fait que l'argent qui va être mis sur ces travaux par Véolia pour des particuliers ne sera malheureusement pas utilisé pour l'entretien du réseau. Monsieur le maire n'est pas d'accord avec madame Sylvie MAITRE et monsieur Joël OUGIER SIMONIN et explique de nouveau que cette somme provisionnée n'est pas investie à 100% dans le financement des réseaux de Roche de Mio et il n'y a pas de crainte à avoir sur l'entretien des réseaux. Un état est réalisé par Véolia chaque fin d'exercice mentionnant l'ensemble des travaux effectués avec les sommes correspondantes. Donc, il ne peut pas laisser dire que les travaux courants ne vont pas être réalisés. De plus, la seule obligation du concédant est de rendre un réseau en état de marche à la fin de la concession.

Madame Sylvie MAITRE déplore le fait que le Sigp doit prendre en charge des travaux qui devraient être assumés financièrement par les particuliers.

Monsieur le maire répète que ces travaux sont à la charge de Véolia avec une participation des deux restaurants, de la Sap, de la commune de Bellentre et de Véolia et sans apport du SIGP donc des particuliers.

Monsieur le maire rappelle aussi l'état des lieux de Roche de Mio en pleine saison touristique et l'obligation de réaliser rapidement ces travaux. Monsieur Michel BORLET estime également que ces travaux sont importants pour le tourisme et trouve que le montage financier est correct. De plus, il fait remarquer que les particuliers en question sont la SAP pour des toilettes publiques et deux restaurants d'altitude qui apportent un plus à la clientèle.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle que l'opération au départ devait être financée par la SAP, les restaurateurs et la commune de Bellentre uniquement. Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Il déplore que cette discussion arrive en conseil municipal alors que les travaux sont pratiquement terminés. Monsieur le maire ne peut pas laisser dire que ce débat n'a jamais été évoqué puisqu'il a été discuté autant au SIGP qu'au conseil municipal.

Monsieur Bernard AUBONNET est déçu d'écouter les réactions de certains conseillers municipaux à ce jour, alors que cette décision a été prise en commun et qu'elle est importante pour le tourisme.

Pour lui, la décision prise par monsieur le maire n'est pas discutable puisque c'était la meilleure.

Toutefois, il est vrai que ces travaux auraient dû être réalisés au départ par l'aménageur. Aujourd'hui, il n'y a plus le choix.

Madame Sylvie MAITRE, bien qu'elle ne soit pas d'accord sur le fond, admet qu'une solution devait être trouvée de toutes les manières.

Monsieur Robert ASTIER regrette que lors des travaux de la commune sur le réseau d'eau et d'assainissement, la société Véolia n'ait pas participé financièrement à ces derniers.

Monsieur le maire répète que ces travaux sont réalisés et financés grâce à son implication et à la négociation qu'il a engagé avec tous les financeurs. Il estime que ce choix est le meilleur car cela fait plusieurs décennies que tout le monde en parle, mais que personne n'agi.

Avant de passer au vote, monsieur le maire souhaite présenter le montage financier avec les chiffres exacts relatifs aux travaux d'eau et d'assainissement de Roche de Mio et des toilettes de l'Arpette :

Participation SAP : 350 000 euros

Restaurant Roche de Mio : 388 200 euros

Restaurant les Inversens : 211 800 euros

Commune de Bellentre : 80 000 euros

Société Véolia : 680 000 euros dont 550 000 euros de fonds propre.

SIGP : 0 euros

Le conseil municipal approuve la proposition de modification des statuts du Syndicat intercommunal de La Grande Plagne.

(Votants : 17, pour : 8, contre 6, Robert ASTIER, René ALLAMAND par pouvoir, Joël OUGIER SIMONIN, Marin VIVET GROS, Patrice MEREL, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, abstention : 3, Sylvie MAITRE, Ginette CRÉTIER et David ALLEMOZ).

7. BAIL À TITRE PRÉCAIRE DE LOCAUX COMMERCIAUX - CENTRE DE FORME BELLE PLAGNE

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle que la délégation de service public pour cette structure est arrivée à échéance.

Dans l'attente des études lancées sur les améliorations à réaliser sur le centre de forme et la piscine, il propose de passer avec la société SNC NMP France un bail à titre précaire pour la période allant du 15 novembre 2012 au 15 mai 2013.

Il ajoute que la redevance est fixée à 17 000 euros HT (ordures ménagères en sus). La caution pour le matériel s'élèverait à 2 000 euros.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer un bail à titre précaire pour le centre de forme avec société la SNC NMP France dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 17, pour : 17)

8. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN A BELLE PLAGNE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DE TIR

Monsieur Laurent BOCH propose de mettre à disposition un bâtiment situé à Belle Plagne pour l'implantation du stand de tir de l'association de Tir de la commune. Compte tenu que cette association n'est plus subventionnée par la commune, il suggère de prêter gracieusement ce bâtiment.

Le conseil municipal approuve la mise à disposition gracieuse du bâtiment situé sur la parcelle M n° 2057 à Belle Plagne à l'association de tir. (Votants : 17, pour : 17)

9. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'UNE ACTIVITÉ DE LOISIRS

Monsieur Bernard AUBONNET présente la demande de la SARL Plagne Aventure d'implanter une activité temporaire équestre sur Plagne Bellecôte (Balades à Poneys et ski joëring).

Il propose de mettre à disposition de ladite société le terrain cadastré section M n°2451 en contre partie d'une redevance de 650 euros pour la période allant du 01 décembre 2012 au 30 avril 2013.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention citée ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants :17, pour :17)

10. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'UNE ACTIVITÉ DE LOISIRS

Monsieur Bernard AUBONNET présente la demande de la société TEAM VAUDEY de pouvoir utiliser le circuit fermé sur le site de Plagne Soleil pour l'exercice exclusif de son activité découverte et conduite d'engins de damage et de quads.

Il propose de mettre à disposition de ladite société ce circuit en contre partie d'une redevance de 650 euros pour la période allant du 01 décembre 2012 au 30 avril 2013.

Monsieur Bernard AUBONNET fait remarquer qu'il a été mentionné dans la convention les demandes des élus :

- enlever le chalet d'accueil immédiatement en fin de saison
- Veiller particulièrement à l'implantation du circuit suite au déplacement du fil neige du Solu.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention citée ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants :17, pour :17)

11. BAIL SAISONNIER DE LOCAUX SITUÉS À PLAGNE CENTRE

Monsieur Robert ASTIER propose au conseil municipal de louer des locaux d'une surface de 310 m² du garage de La Plagne afin de stocker et de réparer les véhicules communaux pour la saison hivernale 2012/2013.

Le loyer fixé par le gérant, monsieur Thierry BROCHE, est de 10 000 euros TTC pour la période allant du 15 novembre 2012 au 15 mai 2013.

Monsieur Laurent BOCH explique que cette location permettra de libérer les boxes afin de pouvoir les utiliser pour les gros véhicules dans le cadre de la fourrière.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le bail saisonnier du local précité avec la Sarl Garage de La Plagne dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

12. CONVENTION MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL À SANGOT

Vu la demande faite par monsieur et madame FLEURY de pouvoir louer un local cadastré section D n°1349 à Sangot, monsieur Joël OUGIER SIMONIN suggère de demander un loyer de 200 euros/an pour la période du 14 novembre 2012 au 13 novembre 2015.

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec monsieur et madame FLEURY dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 17, pour : 17)

13. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC ORANGE FRANCE

Vu la demande faite par Orange France pour réaliser des travaux sur le secteur du Dou du Praz pour installer une couverture radio-téléphone par moyen mobile, monsieur Joël OUGIER SIMONIN explique qu'il convient de signer avec ladite société, une convention d'occupation du domaine public pour une durée d'un an. Il propose de fixer la redevance à 6 000 euros TTC, payable au 31 mars 2013.

Le conseil municipal approuve la convention d'occupation du domaine public dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

14. TARIFS FRAIS DE SECOURS ET TRANSPORTS ET TERRESTRES

Monsieur Patrice MEREL fait lecture de la proposition de tarification des frais de secours terrestres pour la saison d'hiver 2012/2013 et précise qu'il y a une légère augmentation par rapport à la saison dernière :

LIBELLÉS	TARIFS 2011/2012	TARIFS 2012/2013
Zone de front de neige	47 €	48 €
Zone I rapprochée	191 €	195 €
Zone II éloignée	334 €	342 €
Zone III hors pistes	672 €	687 €
Zone IV	675 €	687 €

LIBELLÉS	TARIFS 2011/2012	TARIFS 2012/2013
Coût horaire pour les recherches, avalanches		
Coût main d'oeuvre pisteuse secouriste	34 €	35 €
Coût horaire chenillette	168 €	172 €
Coût horaire motoneige	74 €	76 €

Monsieur Patrice MEREL rappelle que la société AMS Ambulances a été désignée, la saison dernière, comme attributaire du marché « transport sanitaire terrestre ». Le marché étant reconductible, le coût des interventions pour l'hiver 2012/2013 s'élève à :

- 200 euros TTC vers un cabinet médical
- 226 euros TTC vers un centre hospitalier

Il précise que le coût de ces transports seront refacturés aux victimes ou à leurs ayants-droit conformément à la loi.

Le conseil municipal approuve l'ensemble des montants de frais de secours tels qu'ils sont proposés ci-dessus. (Votants : 17, pour : 17)

Finances

1. PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur Paul BROCHE présente le tarif de l'eau et de l'assainissement pour 2013 hors station.

Monsieur le maire propose que le tarif de l'eau potable reste inchangé.

Après acceptation par le conseil municipal, monsieur Paul Broche rappelle le tarif de l'eau potable HT en €.

Partie fixe	forfait ouverture ou fermeture de branchement	consommation	
		< 35m ³	> 35m ³
22	75	0,10	0,46

Location de compteurs		
1,5 m ³ /h	3 m ³ /h	10 m ³ /h
2,20	2,70	3,20

Pour la part de fonctionnement, il présente ensuite la redevance qui se compose comme suit et qui est actualisée chaque année :

- une redevance fixe égale à 10,7396 € par abonné et par an (10,00 € HT en 2012)
- une redevance proportionnelle de 1,8541 € par m³ facturé (même tarif qu'en 2012)

Monsieur Paul BROCHE ajoute, pour information, que l'agence de l'eau applique désormais les taux des redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte à taux plein soit :

- 0,28 euros HT (Tva 7%) au m³ pour la pollution
- 0,15 euros HT (Tva 7%) au m³ pour la modernisation des taux de réseaux de collecte.

Le conseil municipal approuve les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2013. (Votants : 17, pour : 17)

2. AUTORISATION D'EXÉCUTER LES BUDGETS 2013

Monsieur le maire rappelle que le budget 2013 de la commune sera voté en mars.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de l'autoriser, jusqu'au vote des Budgets Primitifs 2013, à engager et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite des montants cités ci-dessous :

Budget général crédits 2012 :

Crédits ouverts au chapitre 20 :

115 515,90 € * 25% = 28 879,00 €

Crédits ouverts au chapitre 204 :

229 914,89 € * 25% = 57 479,00 €

Crédits ouverts au chapitre 21 :

7 244 249,21 € * 25% = 1 811 062,00 €

Budget annexe parkings crédits 2012:

Crédits ouverts au chapitre 16 :

4 989,59 € * 25% = 1 247,00 €

Crédits ouverts au chapitre 20 :

4 500,00 € * 25% = 1 125,00 €

Crédits ouverts au chapitre 21 :

227 910,41 € * 25% = 56 978,00 €

Budget annexe eau et assainissement crédits 2012:

Crédits ouverts au chapitre 21 :

171 790,00 € * 25% = 42 948,00 €

Le conseil municipal autorise monsieur le maire, jusqu'au vote des Budgets Primitifs 2013, à engager et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite des montants cités ci-dessus. (Votants 17, Pour : 17)

3. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉE À LA MATO DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET 2013

Monsieur Bernard AUBONNET ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Afin de permettre à la Maison du tourisme de fonctionner jusqu'à l'adoption du budget 2013, monsieur le maire propose de lui verser mensuellement 1/12ème du montant attribué et versé en 2012, correspondant à 1 480 000/12, soit 123 350 euros par mois maximum, et dans la limite de 493 400 euros (janvier, février, mars, avril).

Le conseil municipal approuve le versement mensuel de la subvention à la Maison du Tourisme en attente du vote du budget. (Votants : 16, Pour : 16)

4. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR LE CINÉMA DE PLAGNE BELLECÔTE À LA MATO POUR 2012

Monsieur Bernard AUBONNET ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Suite à la fermeture du cinéma de Plagne Bellecôte, monsieur le maire rappelle que le conseil municipal a décidé de confier l'exploitation de cet équipement à la Mato. Afin de remettre en état et en service cet équipement, des travaux d'investissement sont nécessaires. Le montant de ces travaux s'élèverait à 138 000 euros HT :

- Rachat matériel à ciné Alpes (fauteuils/sono...): 20 000 euros
- Investissement numérique 2 salles : 100 000,00 euros
- Ecran TV : 3 000 euros

- Caisse enregistreuse : 1 000 euros
- Equipement ménage : 4 000 euros
- Climatisation cabine projection : 10 000 euros

Il indique que la commune devrait percevoir une aide à hauteur de 70% de la somme correspondant à l'investissement en numérique.

Afin que ces travaux soient réalisés, la commune doit verser le montant correspondant sous forme de subvention d'investissement à la Mato. Il ajoute que cette somme viendra en déduction de la subvention 2013 qui sera sollicitée par la structure.

Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention d'investissement de 138 000 euros correspondant aux travaux et équipements du cinéma de Plagne Bellecôte. (Votants : 16, Pour : 16)

Ressources humaines

1. CRÉATION DE DEUX POSTES SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES

Afin de renforcer les effectifs de la voirie hivernale pendant la saison, Monsieur Robert ASTIER propose de créer deux postes saisonniers aux services techniques comme les années précédentes.

Le conseil municipal décide de créer deux postes d'adjoints techniques territoriaux de 2ème classe pour la période allant du 1er décembre 2012 au 30 avril 2013 (Cdd jusqu'au 31 mars et renouvelable si besoin) pour les services techniques. (Votants : 17, pour : 17)

2. RÉFORME DU CADRE D'EMPLOI DES RÉDACTEURS TERRITORIAUX

Monsieur le maire explique que le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux a été réformé. Il propose donc de modifier le tableau des emplois permanents de la commune.

Le conseil municipal autorise le maire à modifier le tableau des emplois permanents de la commune concernant le grade de rédacteur. (Votants : 17, pour : 17)

TRAVAUX

1. AVENANTS - RÉNOVATION DES GALERIES À PLAGNE CENTRE

Monsieur Richard BROCHE, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Concernant les travaux de rénovation des galeries à Plagne Centre, monsieur Robert Astier demande au conseil municipal d'approuver les avenants en plus et en moins value des lots suivant :

- Lot 2 - démolition (ets Construction Savoyarde) - avenant n°2 en moins value : - 1932,50 euros. Le nouveau montant s'élève donc à 151 130,18 euros HT
- Lot 3 - Gros oeuvre (Ets Construction Savoyarde) - avenant n° 6 en plus value : + 2 400 euros HT. Le nouveau montant s'élève donc à 778 264,09 euros HT.

- Lot 8 - Menuiseries extérieures (Ets Gal) - avenant n° 6 en plus value : + 3 708,22 euros HT. Le nouveau montant s'élève donc à 86 535,41 euros HT.
- Lot 9 - Menuiseries intérieures (Ets Sussillon) - avenant n°4 en plus value : + 9 960,00 € HT. Le nouveau montant s'élève donc à 680 928,83 euros HT.
- Lot 10 - Cloisons, faux plafonds (Ets Gastini) - avenant n° 6 en moins value : - 7 620,75 € HT. Avenant n° 7 en plus value : + 980,00 € HT. Le nouveau montant du lot 10 s'élève donc à 101 525,22 € HT.
- Lot 13 - Enseignes (Lumi Savoie) - avenant n°3 en plus value : 8 898,50 euros HT. Le nouveau montant s'élève du lot 13 s'élève donc à 30 638,50 € HT.
- Lot 16 - Electricité (Ets Sogec) - avenant n°5 en plus value : 3 205,56 euros HT-
Avenant n°7 en plus value : 15 978,87 euros HT.
Le nouveau montant s'élève donc à 300 175,48 euros € HT.

Le conseil municipal autorise monsieur l'ad-joint aux travaux à signer les avenants tels que présentés ci-dessus. (Votants : 16, pour : 16)

2. AVENANT N°2 - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA RÉNOVATION DES GALERIES DE LA PLAGNE

Après avoir rappelé que la mission de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation des galeries de La Plagne avait été confiée aux ateliers MAIRONI, monsieur Robert ASTIER propose au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°2 d'un montant de 33 270,22 euros HT. Cet avenant fait suite à des modifications émanant du maître d'ouvrage lors des phases 1 et 2 des travaux, justifiées par une évolution du programme liée à l'avancement des travaux (école, création, ascenseur, reprise étanchéité, vidéo surveillance, vitrines, extension de toiture...). Ainsi, il s'avère nécessaire de conclure avec le maître d'oeuvre un avenant lié à l'augmentation des travaux, portant ses honoraires de 299 314,92 euros HT à 332 585,14 euros HT.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°2 au marché de «Maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation des galeries de La Plagne». (Votants : 17, pour : 15, abstention : 2, Joël OUGIER SIMONIN, Marin VIVET GROS).

3. MARCHÉ DE SERVICES - PRESTATIONS DE NAVETTES URBAINES

Monsieur le maire explique que le dossier pour la mise en place de navettes urbaines entre les hameaux des Charmettes, la Roche, Plangagnant, La Roche du Haut, la piste de bobsleigh, Crête Côte, et les stations d'altitude de Plagne Centre et Aime 2000 est en cours de finalisation. Les partenaires devraient normalement être le club méditerranée, la mairie d'Aime, les hébergeurs de La Roche, de Plangagnant et de Crête Côte et les commerçants de La Roche et bien sûr la commune de Macot La Plagne. Sous réserve que l'ensemble des partenaires répondent positivement à ce montage financier, monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le marché qui résultera de l'appel d'offres d'un montant estimatif de 130 000 euros pour la saison hivernale.

Monsieur David Allemoz demande quels seront les horaires et les rotations approximatifs de ces navettes.

Monsieur le maire répond que les navettes devraient circuler 7 jours/7 de 6h00 à 00h30 avec une rotation toutes les heures pendant la saison hivernale.

La navette demandée dans le cahier des charges est un bus urbain avec 40 places assises et 60 debouts.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le marché qui résultera de cet appel d'offres ouvert après avis favorable de la commission d'appel d'offres. (Votants : 17, pour : 17)

URBANISME

1. AUTORISATION IMPLANTATION D'UN TÉLÉBABY SUR LA PARCELLE N°1979

Dans le cadre des travaux du front de neige de plagne Centre, monsieur le maire explique que la société d'aménagement de La Plagne a réaménagé l'arrivée du «Télébaby» et qu'à cette fin, le poteau d'arrivée a été déplacé.

Il convient maintenant d'autoriser la société d'aménagement de La Plagne à modifier l'implantation de ce téléski.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la nouvelle implantation du télébaby. (Votants : 17, pour : 17)

2. RÉGULARISATION EMPRISE RUE SAINT NICOLAS

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN informe le conseil municipal que la commune a été saisie par les propriétaires des parcelles section A n°1122 et 1115 afin de régulariser l'emprise de la rue Saint Nicolas à Macot sur leurs terrains.

Il propose donc l'acquisition des parcelles de l'indivision TRAISSARD Section A n°1122p, 1122p, 1115p d'une surface respective de 38 m², 16 m² et 22 m² pour un montant total de 2 280 euros soit 30 euros/m².

Le conseil municipal accepte l'acquisition des parcelles citées dans les conditions énoncées. (Votants : 17, pour : 17)

3. AUTORISATION IMPLANTATION D'UN RÉSEAU DANS LA PARCELLE A N°2986

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN indique que la société CPR mandatée par Vinci énergie souhaite réaliser un réseau électrique en vue de l'alimentation de la radio téléphonie le long de la voie ferrée avec pose d'un coffret. Il indique que celui-ci sera enfoui sous la parcelle Section A n° 2986 (chemin rural menant de la voie communale des îles au passage situé sous la voie ferrée).

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de servitude avec Electricité Réseau Distribution France. (Votants : 17, pour : 15, contre : 1 Robert ASTIER, Abstention : 1, Ginette CRÉTIER)

4. CONSULTATION CONCESSION DE TRAVAUX CHALET DES MOUTONS.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN rappelle aux élus la procédure engagée concernant la réalisation du projet immobilier à vocation hôtelière au lieu-dit appelé communément «Chalet des moutons» à l'amont de la station de Plagne Bellecôte.

Il explique qu'il a été délivré à la commune une autorisation permettant la mise en oeuvre d'une Unité Touristique Nouvelle, ayant spécifiquement pour objet la mise au point d'un aménagement touristique innovant sur le thème «sports et montagne».

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande donc l'avis du conseil municipal sur la poursuite de ce projet et sur le lancement éventuel d'un appel d'offres.

Il indique que ce projet aura un impact financier pour la commune puisque la viabilisation du terrain sera faite par la commune et que le foncier sera mis à la disposition du futur promoteur. Ce dernier réglera ensuite un loyer à la commune qui devrait compenser les travaux de viabilisation. Monsieur Paul Broche demande pour quelle raison le montage de ce projet se réalise sous la forme d'une concession de 50 ans avec remise de la structure à la commune au terme de cette dernière.

Dans le cadre de l'Unité Touristique Nouvelle, monsieur Joël OUGIER SIMONIN explique que la commune doit garder la maîtrise du foncier. Dans ce cas, la commune ne peut ni vendre, ni créer un bail à construction avec constitution d'un fond de commerce notamment. La solution pour ce terrain était donc une concession de 50 ans au bout de laquelle la commune redevient propriétaire.

Le conseil municipal accepte de lancer la consultation sous forme de concession de travaux pour l'aménagement immobilier à vocation hôtelière du secteur du chalet des moutons. (Votants : 17, pour : 17)

QUESTIONS DIVERSES

STATIONNEMENT STATION D'ALTITUDE

Monsieur le maire propose au conseil municipal de réaliser une étude sur l'ensemble des stationnements des stations d'altitude afin d'optimiser au mieux les parkings et les lieux de stationnement.

Madame Sylvie MAITRE est tout à fait favorable à cette proposition car elle estime que cela pourra aider la commune à mieux appréhender son stationnement. Peut-être que cette étude amènera des solutions que les élus sont loin d'envisager.

Monsieur Marin VIVET GROS approuve cette étude mais ajoute qu'il serait bien d'envisager également de lier la vallée aux stations.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN ne pense pas que le moment choisi est opportun pour lancer une telle étude surtout vu les décisions prises au niveau du stationnement par le conseil municipal notamment à Plagne Bellecôte. Madame Sylvie MAITRE estime que cette étude doit être justement réalisée afin de pouvoir avancer dans l'avenir et montrer que les élus essaient de réfléchir pour améliorer ces problèmes de stationnement.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour la réalisation d'une étude sur le stationnement des stations d'altitude. (Votants : 17, pour : 16, abstention : 1 Joël OUGIER SIMONIN)

RESTAURANT SCOLAIRE

Suite à quelques retours négatifs sur le restaurant scolaire émis au dernier conseil municipal, madame Sylvie Maitre informe l'assemblée que les services ont réalisé une enquête de satisfaction auprès des enfants, comme cela se fait régulièrement.

Madame Sylvie Maitre présente le bilan de cette enquête aux élus. Il s'avère que l'ensemble des enfants apprécie aussi bien la qualité que la quantité des menus, ainsi que la rapidité du service et l'encadrement.

Elle ajoute que l'enquête comportait un petit encart où les enfants pouvaient s'exprimer. Elle expose les demandes de ces derniers : steak haché, hamburger, frites, ketchup, mayonnaise, des lasagnes tous les jours.....

Madame Sylvie Maitre indique que ces demandes ne peuvent évidemment pas être satisfaites pour des raisons de diététique. Au final le service offert est très satisfaisant.

CHANTIERS DOMAINE SKIABLE

Monsieur le maire invite les élus à participer à une réunion sur le terrain le mardi 13 novembre, organisée par le Syndicat intercommunal de la Grande Plagne, afin de visiter les chantiers de la société d'aménagement de La Plagne en cours sur Plagne Centre.

DOMAINE SKIABLE

Monsieur le maire informe les élus que le Syndicat intercommunal de La Grande Plagne a validé, lors du dernier conseil syndical, le plan d'investissement pour les 5 ans à venir sur les pistes et remontées mécaniques du domaine skiable. Ce plan sera contractualisé avec la Société d'aménagement de La Plagne.

SMITOM HAUTE TARENTEISE

Monsieur Paul BROCHE revient sur l'étude lancée par le Smiton sur l'avenir des déchets en tarentaise.

Monsieur le maire indique que l'orientation retenue serait de faire transporter les déchets vers l'usine de traitement de Chambéry à la fin des contrats de délégation avec les prestataires. Mais tout cela reste à affiner dans l'étude en cours.

Monsieur le maire informera les élus de l'évolution du dossier.

Monsieur Paul BROCHE estime que cette solution serait la plus indiquée.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME (COVA)

Monsieur le maire explique que les élus de la Cova ont validé dernièrement une réorganisation au niveau de la direction des services.

La directrice générale des services s'occupera également de la partie finances puisque le poste de directeur financier n'est pas reconduit.

Enfin, le directeur des services techniques va faire valoir ses droits à la retraite et le poste est donc en cours de recrutement.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉ EN 2012

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315012M1033	OUGIER SIMONIN Albertine	Combe noire	Extension grange en habitation

DÉCLARATION DE TRAVAUX ACCORDÉE EN 2012

N° DP	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315012M5057	SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE	Col de Forcle	Chalet pour stockage de Matelas

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE A VENDRE GRANGE EN MAUVAIS ETAT A LA ROCHE

Dans l'enceinte de la piste de bobsleigh avec contraintes d'accès
REFERENCES CADASTRALES M 1017
D'UNE SURFACE DE 515 m2
PLU SECTEUR N

attribution au plus offrant

(la commune se réserve le droit de ne pas donner suite en cas d'offre non satisfaisante.)

remise des offres écrites au plus tard le

15 AVRIL 2013

Pour toute information s'adresser à la mairie de Macot la Plagne Service patrimoine et gestion immobilière

Tél : 04.79.09.72.65 ou 04.79.09.71.52 mail : logement@macotlaplagne.com

Durant les intersaisons, certains de nos administrés ont bien du mal à trouver le chemin des déchetteries.... Même hors saisons touristiques, la station de La Plagne est un lieu de vie, ne l'oubliez pas ! Une déchetterie, située en dessous de Plagne 1800, est à la disposition de tous du lundi au samedi de 13h à 18h et accepte : Papiers, encombrants, cartons, monstres, ferrailles, végétaux, huiles de vidange, et gravats en petites quantités.



Plagne Bellecôte - 19 novembre 2012

Plagne Centre - 20 novembre 2012



Belle Plagne - 20 novembre 2012



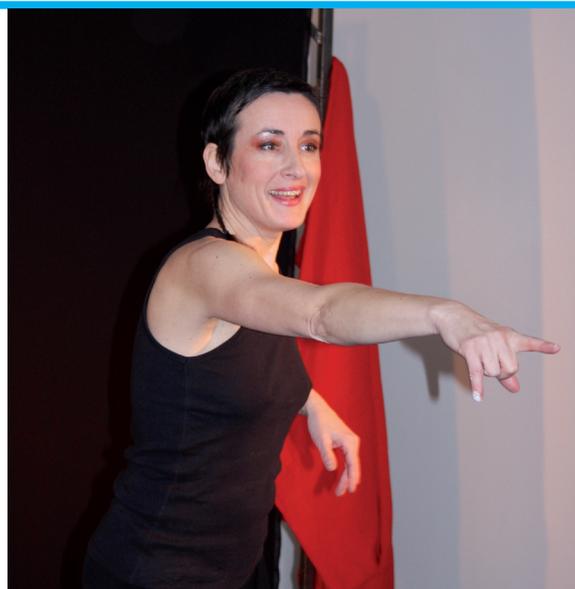
Belle Plagne - 20 novembre 2012



Plagne Villages - 19 novembre 2012



Mardi 20 novembre, les lauréats du concours des maisons fleuries ont reçu leurs prix composés d'un bon d'achat, d'un diplôme et d'une plante.



Le spectacle «Rouge» de la compagnie «une autre carmen», organisée par la bibliothèque de Macot chef lieu le 21 novembre dernier, a rencontré un fort succès aussi bien auprès des enfants que des adultes.

LES ETOILES DU SPORT

Du 16 au 21 DÉCEMBRE 2012

La Plagne

Renseignements : 04.79.09.02.01 - Maison du tourisme

ANIMATIONS DE NOËL

Du 23 au 25 DÉCEMBRE

La Plagne

Passage du père Noël en traineau, photo avec le père Noël (information Maison du tourisme au 04.79.09.71.52)
Crèche vivante le 24 décembre à 17h00 à Plagne Centre
Messe de Noël le 24 décembre à 18h, salle omnisports Plagne Centre.

LA NUIT DU POMPON ROUGE

31 DÉCEMBRE 2012

Front de neige de Plagne Bellecôte - de 22h à 2h du matin

Renseignements : 04.79.09.02.01 - Maison du tourisme

BIBLIOTHÈQUE MACOT CHEF LIEU

SÉANCES BÉBÉS LECTEURS

La prochaine séance de «bébés lecteurs» aura lieu le :

Jeudi 20 décembre 2012 : Chantons Noël

De 10h à 10h45 à la bibliothèque de Macot chef lieu

Pour les enfants de 0 à 3 ans

Viens, accompagné de papa, maman, tes grands-parents ou de ta nounou...

BIBLIOTHÈQUE LA PLAGNE

(VOYAGE) - SPECTACLE À PARTIR DE 3 ANS -

Ce spectacle aura lieu durant les vacances de Noël, la date et le lieu vous seront communiqués ultérieurement par voie d'affichage et sur les sites internet : www.biblio-macotlaplagne.fr et www.mairie-macotlaplagne.fr

A la découverte de mondes surprenants et féeriques en compagnie de 3 voyageurs qui te feront perdre le Nord.

Un subtil moment de magie qui fera appel à ton imagination, tes rêves, et mettra tous tes sens en éveil.

Renseignements à la Bibliothèque de La Plagne au

04.73.22.45.38 ou sur notre site

www.biblio-macotlaplagne.fr

VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ LA PLAGNE

MERCREDI 2 JANVIER 2013 À 19H00

Salle omnisports Pierre LEROUX à Plagne Centre

VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ MACOT

VENDREDI 4 JANVIER 2013 À 19H00

Salle des mariages - mairie de Macot La Plagne

HORAIRES SALLE OMNISPORTS («PIERRE LEROUX»)

A partir du Lundi 17/12/12 au vendredi 26/04/13

Semaine du L 17 au V 21/12/12 priorité aux athlètes des Etoiles du Sport

Lundi 10h/12h – 15h/21h

Mardi- Mercredi et Jeudi 09h/12h – 15h/21h

Vendredi 09h/12h – 15h/20h

Ouverture à 14h00 en cas d'intempéries

Permanences mairie

Mardi et Vendredi de 09h00 à 12h00

HORAIRES CRÈCHE LES P'TITS BONNETS

Horaires saison hivernale

7jours sur 7 de 8h30 à 18h30

HORAIRES BIBLIOTHÈQUE LA PLAGNE

Horaire saison hivernale à partir du 24 décembre

Lundi/Mardi/jeudi : 15h à 18h30

Vendredi : 9h30-12h30

LISTES ELECTORALES

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2012 inclus. Pièces à produire : carte d'identité ou passeport/justificatif de domicile de moins de 3 mois. Toute personne ayant déménagé à l'intérieur de la commune (de la Plagne à Macot ou de Macot à la Plagne) est priée de se faire connaître en mairie pour effectuer le changement d'adresse et de bureau.

RECRUTEMENT MUSICIENS POUR LA FANFARE DU 27E BCA - ANNECY

La fanfare du 27e bca recrute des musiciens : 4 cors de chasse, 4 clairons, 4 trompettes de cavalerie, 2 saxophones, 2 trompettes d'harmonie, 3 trombones, 1 tuba contrebasse.

Conditions : avoir de 17 à 27 ans, avoir effectué la JAPD, apte médicalement, Niveau harmonie : fin deuxième cycle ou bon niveau B.F.

Pour juin 2013 - prendre contact avec le chef de fanfare avant le 1er février. contact : moron.eric@hotmail.fr ou 06.78.43.76.70

Rendez vous en bus au DÔME Théâtre !

L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise et les collectivités de Tarentaise vous proposent 5 sorties culturelles vers le DÔME Théâtre.

Empruntez le bus au départ de Bourg-St-Maurice, Aime, Moûtiers ou Bozel et bénéficiez de tarifs préférentiels sur les spectacles :

- Jeudi 14 février 2013 ELEKTRO KIF (danse)
- Jeudi 4 avril 2013 CHRISTINE ICART (musique classique)
- Jeudi 11 avril 2013 EMILY LOIZEAU (chanson)
- Mercredi 22 mai 2013 EL CANTO (danse)
- Vendredi 31 mai 2013 ECHOA (danse)

Départ de Tarentaise dès 19h - Arrivée à Albertville à 20h - Spectacles à 20h30 - SUR RESERVATION (places limitées) au 04.79.55.40.27 -

Tarifs transports : 3 €/adultes et 2 €/18 ans et étudiants